R03 - Mars 2026

SDEA

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LORS DE LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER INDIVIDUEL AVEC REJETS DOMESTIQUES

DOCUMENT COMPLÉTÉ À REMETTRE AUX DIFFÉRENTS DESTINATAIRES

CADRE RÉSERVÉ AU SDEA

Commune : N° :

Syndicat : Date :

PRÉ-REQUIS

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**, y compris en cas de réhabilitation, est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, confirmée sur ce point par la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA)**, et par la **Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2).**

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :
- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné.
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

ÉTUDE DE DÉFINITION DE DIMENSIONNEMENT ET D'IMPLANTATION DE FILIÈRE

Il revient au propriétaire de réaliser ou de faire réaliser, par toute société spécialisée ou personne qualifiée de son choix, **une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière**, afin que soient assurés :
- La compatibilité du dispositif d'assainissement non collectif choisi (y compris les modalités d'évacuation des eaux) avec la nature et les contraintes du terrain (qualité du sol, pentes, présence de roches ou d'obstacles divers, difficultés d'accès, etc.).
- Le dimensionnement de l'installation au regard des caractéristiques de l'immeuble desservi.

1. NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

☐ D'une demande de **permis de construire d'une construction neuve**

☐ D'une demande de **permis de construire d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)

☐ De la **réhabilitation** ou de la **création** d'un **dispositif d'assainissement autonome** sans permis de construire

2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR - PAYEUR *(les informations ci-dessous seront celles utilisées pour la facturation)*

☐ **CAS GÉNÉRAL : LE DEMANDEUR EST LA PERSONNE PHYSIQUE PROPRIÉTAIRE**

NOM et Prénom du propriétaire :

☐ **CAS PARTICULIER : LE PROJET EST DÉPOSÉ PAR UNE SOCIÉTÉ (SCI, SARL, EARL...) :**

NOM de la société : N° de SIRET :

NOM et Prénom du représentant : Fonction au sein de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

3. SITUATION DU PROJET

Adresse du lieu de réalisation :

Commune d'implantation : Réf. cadastrale :

4. MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

CONCEPTEUR DU PROJET (BUREAU D'ÉTUDES, MAÎTRE D'ŒUVRE, PROPRIÉTAIRE, AUTRE...)

Nom : Adresse :

Téléphone : Courriel :

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF SI CONNU (ENTREPRISE OU PARTICULIER)

Nom : Adresse :

Téléphone : Courriel :

5. CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX À DESSERVIR

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?
☐ OUI ☐ NON
Si OUI, sera-t-il en partie conservé ? ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, merci de préciser le détail des éléments qui seront conservés :
.....

☐ **CAS GÉNÉRAL : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE**

Type de Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser) :
Nombre d'usagers :
Nombre de pièces principales* (PP) que compte la construction ?

• **En cas d'extension**, indiquer le nombre de pièces principales * après travaux.
* Au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

• **En cas d'application d'une équivalence** entre « pièces principales » et nombre d'« Equivalent-Habitants » (EH) distincte de celle prévue par la réglementation (1PP = 1EH), quel est le nombre d'EH retenu :

☐ **CAS PARTICULIER : AUTRES IMMEUBLES (LOCAUX COMMERCIAUX / HÔTELS / ENSEMBLES IMMOBILIERS REGROUPÉS / SANITAIRES ISOLÉS / ...)**

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par le système d'assainissement ?
.....
.....
.....

Nombre d' «Equivalent-Habitants» (EH) retenus : E.H.

6. MODE D'ALIMENTATION EN EAU

☐ Adduction publique
☐ Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits / source / ...) :
☐ Adduction mixte (adduction publique compétée par forage) - Merci de détailler (puits / source / ...) :

7. COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Existante ☐ OUI ☐ NON
Infiltration sur la parcelle ☐ OUI ☐ NON
Si NON, exutoire du réseau d'eaux pluviales :

8. CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : m^2
Surface disponible pour ANC : m^2
Pente existante : ☐ < 5 % (faible) ☐ de 5 à 10 % (moyenne) ☐ > 10 % (forte)

ÉTUDE DE SOL RÉALISÉE : ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, date et référence du dossier Étude :
Valeur moyenne de perméabilité (si déterminée) : mm/h
Présence de nappe d'eau (traces d'hydromorphie) : ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, à quelle profondeur ? cm

PRÉSENCE D'UN PUITS OU FORAGE À PROXIMITÉ DU DISPOSITIF : ☐ OUI ☐ NON
Est-il utilisé à des fins d'usage domestique (consommation humaine) ? ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ? :
☐ OUI
☐ NON
Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement : ☐ > 35 m ☐ < 35 m

ATTENTION !

LA CRÉATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF À MOINS DE 35M D'UN FORAGE (PUITS PRIVATIF) DÉCLARÉ N'EST POSSIBLE QUE LORSQU'IL EST DÉMONTRÉ QUE L'IMPLANTATION PERMETTRA DE GARANTIR UNE EAU PROPRE À LA CONSOMMATION HUMAINE.
IL VOUS APPARTIENT DE VOUS EN ASSURER AUPRÈS DES SERVICES DE VOTRE MAIRIE.

9. CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF PROJETÉ

ATTENTION !

LA PRÉSENTE DEMANDE SERA IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉE D'UN PLAN DE MASSE AU 1/250 OU 1/500 SUR LEQUEL LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT PROJETÉE (PRÉTRAITEMENT / TRAITEMENT / ÉVACUATION) DEVRONT OBLIGATOIREMENT FIGURER A L'ÉCHELLE.

☐ A - FILIÈRE TRADITIONNELLE

☐ Bac à graisse / Volume : Type et matériaux (si connus) :

☐ Fosse toutes eaux / Volume : Type et matériaux (si connus) :

NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

☐ Préfiltre (décolloïdeur) / Volume : Type et matériaux (si connus) :

> Est-il intégré à la fosse ? ☐ OUI ☐ NON

☐ ÉPURATION :

- **Épandage en sol naturel (sol en place) :**

 ☐ **Tranchée d'épandage**

 > Longueur : m soit m x m Largeur : m Profondeur : m

- **Épandage en sol reconstitué :**

 ☐ **Filtre à Sables Vertical Drainé ou Non Drainé** (rayer la mention inutile)

 > Longueur : m Largeur : m Surface : m² Profondeur : m

☐ B - FILIÈRE AGRÉÉE

☐ Microstation à cultures fixées OU libres

- ☐ Capacité :
- ☐ Nombre de cuves et volumes :
- ☐ N° d'agrément :

☐ Filtre végétal planté de roseaux

- ☐ Bacs rigides
- ☐ Maçonnerie et géomembrane
- ☐ Filière CAREX en prétraitement
 - ☐ Dimensions :
 - ☐ Capacité :
 - ☐ N° d'agrément :

☐ Filtre compact à massif filtrant

- ☐ Marque :
- ☐ Modèle et matériau :
 - ☐ Xylit
 - ☐ Laine de roche
 - ☐ Fibre de coco
 - ☐ Écorce de pins
 - ☐ Billes d'argiles
- ☐ Volume de la Fosse Toutes Eaux :
- ☐ Capacité :
- ☐ N° d'agrément :

☐ C - DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

☐ Chasse Automatique (Chasse à auget / Auget basculant) Volume de la bâchée :

☐ Pompe ou système de relevage :

Volume du poste :

Nombre de pompes :

Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

☐ D - MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES (APRÈS DISPOSITIF D'ÉPURATION)

☐ Tranchée(s) d'infiltration Nombre : Longueur : m

☐ Réseau d'eaux pluviales ☐ Fossé ☐ Ruisseau (nom :)

☐ Puits d'infiltration : Diamètre : m Profondeur : m

☐ Autre (ex : infiltration sous le filtre à sables) :

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

☐ **1 EXEMPLAIRE de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (étude de sol).**

Ce document comprendra notamment les pièces suivantes :

- ☐ Plan de situation au 1/10 000 ou 1/25 000
- ☐ Plan de masse au 1/200, 1/250 ou 1/500 sur lequel la filière d'assainissement doit obligatoirement figurer à l'échelle avec indication des longueurs, niveaux, profondeur des fils d'eau, pentes
- ☐ Fiche schématique présentant la filière choisie
- ☐ Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)
- ☐ Le cas échéant, copie de l'acte ou du courrier d'accord en cas de servitude de droit privé

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.
En outre, il s'engage :

- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SDEA.
- À informer le SDEA de toute modification de son projet.
- À informer le SDEA au moins 4 jours ouvrés avant le début des travaux d'assainissement.
- À respecter les règles techniques de réalisation du système proposé.
- À ne pas remblayer les tranchées avant le passage du SDEA dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux.
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement.
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment).

FRAIS D'INSTRUCTION

La contribution forfaitaire est fixée par les instances délibérantes du SDEA à 434,62 € TTC pour l'année 2026. Cette contribution forfaitaire comprend l'instruction administrative, l'attestation de conformité du projet, le contrôle sur place lors du chantier à tranchée ouverte, la rédaction du rapport final et toutes les questions afférentes au dossier. Les frais d'instructions sont dus dès la validation administrative du dossier.

La signature de la présente déclaration par le demandeur ou son représentant dûment mandaté est le préalable indispensable à l'instruction du dossier et à la réalisation des travaux.

Le : à :

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

.....

AVIS DU MAIRE

Signature et observations (le cas échéant) :

.....
.....
.....

CADRE RÉSERVÉ AU SDEA

Dossier complet : ☐ OUI ☐ NON

Pièces manquantes :

La parcelle a fait l'objet d'un zonage d'assainissement : ☐ OUI ☐ NON

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S) doit être consultée : ☐ OUI ☐ NON

☐ **Avis favorable** ☐ **Avis non favorable** Motif de rejet / Observations :

.....

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE • SCHILTIGHEIM • CS 10020 • 67013 STRASBOURG CEDEX
SERVICE USAGERS-CLIENTS : 03 88 19 29 99 - accueil.clients@sdea.fr • www.sdea.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SDEA dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée le cas échéant des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du SDEA par courrier au SDEA ou par courriel à contact.cil@sdea.fr.